

Le 18 juillet 2011

JORF n°0161 du 13 juillet 2011

Texte n°19

ARRETE

Arrêté du 30 juin 2011 portant ouverture d'une session de l'examen d'accès au stage professionnel d'administrateur judiciaire

NOR: JUSC1117476A

Par arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, en date du 30 juin 2011, la session de l'examen d'accès au stage professionnel d'administrateur judiciaire pour l'année 2012 est ouverte aux dates ci-après :

Les épreuves écrites auront lieu du 23 au 27 janvier 2012.

L'épreuve orale aura lieu du 15 au 20 mars 2012.

Le lieu des épreuves est fixé à Paris ou dans l'un des départements limitrophes.

Les demandes d'inscription pour subir l'examen d'accès au stage professionnel d'administrateur judiciaire devront être adressées par les candidats, dans les conditions prévues par l'article A. 811-4 du code de commerce, au plus tard le 23 octobre 2011.